

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 4 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Aurélien FERRAND, Sonia FLOCH, Jean-Hervé GOARNISSION, Annick LE GALL, Rémy LE MEUR, Laurence LE ROY-TASSEL, Éric LE SCANFF, Cyrielle MOY, Françoise NORMAND, Hervé TILLY, Édouard TROLES, Paul UGUEN

Absents : Néant

Procurations : Néant

Secrétaire de séance : Cyrielle MOY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2025

Objet : Allocation de vétérance sapeurs-pompiers

Monsieur Le Maire indique qu'il y a lieu de régler l'allocation de vétérance 2025 aux anciens sapeurs-pompiers dont le montant individuel est de 413,81 € (404,90 € en 2024).

Monsieur Le Maire demande l'autorisation du conseil municipal pour le versement de cette allocation de vétérance, aux personnes restantes domiciliées dans la commune.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide le versement de l'allocation de vétérance 2025 des sapeurs-pompiers dont le montant individuel est 413,81 €.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Éric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Cyrielle MOY